

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 17
Présents : 15
Votants : 17

L'an deux mil douze, le vingt neuf mars à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René MAZIER, Maire

PRESENTS : LOUESSARD Michel, GUILLOT Emile, HOUTEKIER Patrick, LE JALLE Claude, AUBRY Jack, CADORET Philippe, MAYANGA Blaise, THOMAZO Béatrice, JOFFREDO Marie-Thérèse, CELIBERT Sébastien, MORIO Christine, DOS SANTOS Maryvonne, Christelle BEYET, BODARD Bruno

ABSENTS EXCUSES : M. Gwénaél LE FLOCH a donné pouvoir à M. R. MAZIER
M. Frédéric BON a donné pouvoir à M. Michel LOUESSARD

Convocation du 22 mars 2012
Secrétaire de Séance : M. Michel LOUESSARD

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 mars 2012

Vote du compte administratif et du compte de gestion 2011

Le conseil municipal vote le compte administratif ainsi que le compte de gestion 2011.
La section de fonctionnement dégage un excédent de fonctionnement de 382 053.67 € alors que la section d'investissement accuse un déficit cumulé de 511 256.41 €.

Affectation du résultat de l'exercice 2011

Monsieur le Maire lit le rapport suivant :

Le compte administratif 2011 se termine par un excédent de clôture de 382 053.67 € en section de fonctionnement.

Il convient d'affecter ce résultat avant le vote du budget primitif 2012.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'affecter la somme de 382 053.67 € en section d'investissement en couverture du déficit d'investissement.

Subventions 2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes demandes de subventions étudiées par la Commission des Finances. Il précise que les subventions aux associations extérieures sont de 15€ par adhérent Treffléanais avec un minimum de 40 € et un maximum de 225 €. D'autre part, les subventions inscrites au budget 2012 ne seront versées aux associations qu'après dépôt d'une demande accompagnée d'un budget prévisionnel.

.../...

SUBVENTIONS	VOTE 2012
AST FOOT	1 418
AST FOOT (école de foot intercom)	500
Amicale Cycliste Treffléanaise	449
Club Les Bruyères	94
Comité de Jumelage	449
Treffléan Athlétisme	449
Treffléan Athlétisme (Foulées)	532
ACCA (chasse)	125
Tennis Club Treffléan/St Nolff	449
Treffl'en Fête	449
Amicale des boulistes - subvent° except démarrage	0
Les amis de la Chapelle de Cran - Subvent° except démarrage	0
Subvention Ecole Privée-F.Scolaire	5 104
Subvention école privée - classe de neige	2 808
Subvention Ecole Publique - Classe voile (25 élè x 24€)	600
Accueil Emploi Services (1,95 €/hbt)	0
Accueil Emploi Services (2,20 €/hbt)	4 420
Entente Morbihan Sport Scolaire (0,15€/hbt)	288
Ensemble Vocal Armor Argoat Elven (9)	135
Kiwanis	100
Comice intercantonal	284
GVA Elven	41
Eau et Rivière de Bretagne-Lorient	41
Skol Gouren St Nolff	225
Rugby Club Pays d'Elven (15 treffléanais en 2012)	225
Elvinoise Judo (9 treffléanais)	135
Ass ajoncs d'or JUDO St Nolff - 19-	225
Ecole Diwan - OGEC ND ST ave - 2 élèves	132
Ecole Diwan -Auray -3 élèves	132
Ecole Diwan Gwened - 3 élèves	132
Interassociation - Fête de la musique	
Crédits non affectés	1 009
TOTAL	20 950

Après délibération, le conseil municipal :

- vote les subventions ci-dessus qui ne seront mandatées que si les conditions d'attribution sont respectées.

Contrat d'association école privée St Joseph

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que toutes les classes de l'école privée St Joseph de Treffléan font l'objet d'un contrat d'association.

Il appartient à l'assemblée municipale de fixer le montant de la prise en charge aux dépenses de fonctionnement de l'école privée; ce montant est calculé en fonction du coût d'un élève de l'école publique.

Après délibération, le conseil municipal :

- fixe le montant du contrat d'association avec l'école privée à 78 674.93 €, réparti ainsi :
 - * 61 448.21 € pour les maternelles, soit 1 159.40 € par élève.
 - * 17 226.72 € pour les primaires, soit 273.44 € par élève.
- précise que les versements sont effectués en trois fois au vu de la liste des élèves présents à la rentrée janvier 2012.
- un justificatif des dépenses sera demandé à l'école.

Affaires scolaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les effectifs scolaires au 1er janvier 2012

ECOLE PUBLIQUE 93

ECOLE PRIVEE 116

Sur proposition de la commission des Finances, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits ci-dessous :

<u>Fournitures scolaires et matériel pédagogique:</u>		44 €
Soit	Ecole publique	93 x 44.00 = 4 092 €
	Ecole privée ...	116 x 44.00 = 5 104 €

Arbre de Noël : Crédit de 1 100 € (transport non compris)

Piscine : 50 % de la dépense totale (entrées + car). La commune pourrait financer la piscine pour les élèves des écoles primaires et ce conformément à la loi.

Classe de neige, de voile, découverte :

Le crédit proposé est de 24 € par élève et par an pour une action pédagogique avec possibilité de cumul sur 3 ans.

La subvention ne dépassera pas 50 % du coût du projet.

Les demandes d'aide doivent être déposées en mairie avant le 1^{er} mars.

Installations classées- Ecosite de la Croix Irtelle à la Vraie-Croix

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur CHARIER – Directeur de la société ECOSITE CROIX IRTELLE – dont le siège social est située au lieu-dit « La Croix Irtelle » en La Vraie-Croix, a déposé une demande pour étendre les installations de stockage de déchets non dangereux, d'augmenter les capacités de traitement de la plate-forme de maturation de mâchefers et de tri des déchets recyclables et de changement de dénomination sociale.

Ce dossier est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et est donc soumis à une enquête publique qui a eu lieu du 21 février au 22 mars 2012 inclus.

Les communes touchées par ce projet dans un rayon de 3 km sont invitées à émettre un avis sur ce dossier avant le 06 avril 2012.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

Informations diverses

- **Nettoyage des places en granit** : Monsieur le Maire informe et invite le conseil à participer à une démonstration d'un nouveau produit de nettoyage des dalles en granit. Cette opération est programmée le mercredi 18 avril 2012 à 10 h et sera réalisée par l'entreprise Sacer.

- **Service Jeunesse** : Monsieur le Maire rappelle au conseil que le service jeunesse fonctionne depuis 10 ans. A cette occasion, une fête avec une expo photos, vidéo est organisée le vendredi 20 avril à laquelle sont invités les élus, les familles, les enfants et les animateurs. Deux animations sont prévues : Segway et château gonflable. Un goûter sera également offert.

Rapport des commissions

M. Louessard : informe les élus de remettre rapidement leurs articles pour la prochaine lettre treffléanaise. Il fait actuellement une étude sur les coûts de communications téléphoniques sur l'ensemble des services de la mairie et il travaille avec la commission chargée des ados.

C. Le Jallé fait un bilan sommaire des différentes réunions auxquelles il a participé et qui avaient principalement pour objet les finances (Ripam, ALSH Intercommunal, LAEP, Accueil Emploi Services) Il précise qu'il a réuni la commission « Elus » des affaires scolaires le 28 février dernier.

P. Houtekier a participé à une réunion du SIAEP Presqu'île de Rhuys dont l'objet était le budget. Il informe l'assemblée que la foire des artisans du canton du 26 février 2012 s'est bien déroulée (6 artisans treffléanais ont participé sur environ 70 exposants).
En outre, la commission urbanisme communale a étudié 14 dossiers.

E. Guillot informe le conseil que le coût des travaux sur la route de Bizole a été estimé à 45 000 € par la DDTM. Suite au contrôle de l'Apave, les travaux de mises aux normes de l'église sont estimés à 6 000 €. Enfin, la commission des travaux continue son travail sur la numérotation des maisons.

J. Aubry informe le conseil que l'inscription au concours des maisons fleuries peut se faire lors des ventes de fleurs prévues les 29 avril et 13 mai prochain.
Il fait part du souhait de la commission environnement qui aimerait être destinataire des comptes rendus de toutes les commissions.

Dans le cadre de son projet, le conseil municipal enfant et certains enfants du service jeunesse se sont déplacés à la SPA de Vannes.

Il fait part de la demande de 7 bénévoles de la FEMODEC qui souhaite être indemnisés lors de leur intervention sur la commune. A cela, M. Le Maire répond qu'il n'y a jamais eu de demande faite en mairie et qu'une subvention est votée à ce titre à l'association de chasse (ACCA).

M. Aubry soulève le problème des sanitaires à la salle des sports et qu'il serait urgent de s'en préoccuper. M. le Maire lui répond que ce problème relève de la garantie décennale qui est mise en œuvre.

M. Aubry rappelle que le chemin de Rangogo devait être remis en état et que la berge de l'étang côté bois est très dangereuse. M. le Maire répond que l'entreprise INEO devait, lors de travaux dans le secteur de Rangogo, faire le nécessaire et pour l'aménagement des abords de l'étang une étude est en cours.

Enfin, M. Aubry fait état d'un courrier qu'il aurait reçu de deux membres non élus du CCAS qui ont été surpris d'apprendre que certains membres étaient exclus de la commission des personnes âgées. Mme Beyet intervient pour demander des explications sur ce sujet. M. le Maire précise qu'à sa connaissance, personne n'a été exclu du CCAS. Il précise que deux commissions ont été mises en place lors d'une réunion du CCAS le 26 mars 2009 – l'une concerne les personnes âgées composée de M. Le Jallé, Mmes Le Padrun, Ruaud, Rio, Morio et l'autre l'aide sociale d'urgence composée de M. Aubry, Mmes Dos Santos, Kervran, Beyet.

Après un débat très houleux, M. le Maire rappelle les missions qui ont été confiées à des élus et qui sont restées sans suite, notamment en matière d'environnement. Pour clore ce sujet, M. le Maire informe l'assemblée qu'il rapporte la délégation de l'environnement.

Tour de Table :

MT Joffredo demande quand seront réunies les entreprises installées sur la ZA. M. le Maire répond que les travaux ne sont pas terminés. France Télécom n'est pas intervenu pour supprimer le réseau aérien.

C. Beyet informe l'assemblée que la commission chargée des ados a travaillé sur le projet d'ouverture de la maison des jeunes. Un budget a été élaboré. Des réunions de travail sont encore à prévoir, notamment pour la création d'une « junior association ».

Elle fait savoir que des vols d'essence sont fréquents à Ste Appoline et demande si les deux places non closes peuvent être fermées. M. le Maire répond qu'il faudrait l'accord de tous les colotis et de la municipalité pour changer le règlement de lotissement.

B. Mayanga propose de réunir un groupe de travail le mardi 10 avril 2012 pour sélectionner les dessins dans le cadre du concours Gastounet.

Agendas :

Commission des finances le 02 avril à 17h30

Référentiel urbain le 03 avril à 18h

Conseil municipal le 05 avril à 20h30